

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 03 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 17

SÉANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2023

Convocation du 06 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. DUPRÉ - DUBOIS - Mmes LATREILLE LOUPIAS - OUVRAT - COURTEAUX - M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : Mme SAINSON (LHUILIER) - M. CHESNEAU (BLANCHETIÈRE) - M. BRIANDET - COURTEAUX (Mme COURTEAUX)

Absents : M. CRIBELIER - Mme ASTIER BOURBON

Mme LHUILIER a été élue secrétaire

EAU POTABLE

Convention COMMUNE/ Mickaël ROBIN

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande en date du 19 novembre 2022 de Monsieur Mickaël ROBIN relative à un raccordement au réseau eau potable.

Monsieur le Maire expose les faits :

- Monsieur Mickaël ROBIN et sa famille occupent un chalet et des caravanes sur une unité foncière non constructible située en zone agricole du PLUi. Ladite construction illégale implantée sur la parcelle cadastrée VE 97 « Bel Air » non desservie par le réseau d'eau potable n'a pas fait l'objet d'un dépôt d'autorisation d'urbanisme en mairie. À ce jour, le chalet est cadastré et Monsieur ROBIN est assujetti à la taxe foncière. Actuellement, il prélève de l'eau sans autorisation sur le poteau d'incendie n°043A00P0050 situé Rue des Rossignols (PV 15039 03715 2022).
- Afin que Monsieur Mickaël ROBIN et sa famille puissent en bénéficier, il est proposé une convention pour prélèvement d'eau potable moyennant une redevance au tarif en vigueur de la commune (part communale et délégataire de l'eau potable et assainissement)

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à la demande de Monsieur Mickaël ROBIN
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Commune de Châtillon-sur-Cher et Monsieur Mickaël ROBIN ainsi que les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**Le Maire,
Alain POMA**

**La secrétaire,
Laure LHUILIER**

